Procès-verbal N° 07/2014

CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil Communal du mercredi 3 décembre 2014 à 20h30 au Complexe communal du Léman.

La 24ème séance de la présente législature 2011-2016 et septième de cette année 2014 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Benito Quintas, Président pour cette année 2014-2015, qui adresse à toutes et à tous, ainsi qu'au public présent, une cordiale bienvenue.

M. le Président commence par une citation de Helmut Schmidt sur le budget en référence à l'un des préavis qui sera déposé aujourd'hui : « les investissements d'aujourd'hui sont les profits de demain et les emplois d'après-demain ».

Nous avons 10 points à l'ordre du jour et celui-ci sera suivi, à moins d'une intervention.

1. <u>Appel</u>

Effectif du Conseil	57	
Excusés	12	Mmes Froehlich, Kaeser-Moser, Le Blanc, Poli et Romanzini MM. Bochud, Bryois, Chappuis, Jungen, Liechti, Mouvet et Will
Absents	1	M. Ribeiro
Présents	44	
Majorité absolue	23	

Tous les membres de la Municipalité sont présents.

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 45 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. <u>Adoption du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2014</u>

PV no 06/2014 du 29.10.2014.

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :
Mme Merminod : à la page 3, c'est une association qui a été créée et non un conseil de fondation.
M. Clerc Laurent : à la page 4, ce n'est pas 6 % mais 100 %.
M. Allemann : à la page 3, il s'agit de 1-2 H et non ½.
M. Jaton : à la page 7, il ne s'agit pas du groupe de travail de développement durable mais du Groupe consultation politique du PDI.
La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant ce PV.

Le PV no 06/2014 du 29.10.14 est accepté par 32 voix pour, 1 voix contre et 10 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité.

Communications du bureau :
Réponse à Mme Berner concernant la procédure à suivre lors de la remise des rapports de commissions :
Lorsqu'une commission est nommée, notre secrétaire rappelle la procédure (art. 40 de notre règlement), je vous fais la lecture de l'essentiel, lors de l'envoi de la convocation aux membres de la commission :
« Le Président de la commission est prié de convoquer les soussignés. Nous vous rappelons que la commission doit déposer, au plus tard 8 jours ouvrables avant la séance, les exemplaires de son rapport selon la distribution suivante :
- 1 original à la Municipalité
- 1 original au Président du Conseil
- 1 copie au secrétaire du Conseil
Lorsqu'une commission ne peut pas faire son rapport au jour dit, elle prévient le Président du conseil qui en informe ce dernier».

M. le Président revient sur quelques éléments qui ont marqué la vie de notre commune et de notre district :

- Le 24 novembre 2014, visite de notre commune par Mme la Préfète Anne-Marion Freiss : visite qui s'est très bien déroulée durant la matinée ;
- 30 novembre 2014, votations fédérales :
  Participation à Saint-Sulpice de 63,8 %, les 3 initiatives ayant été rejetées ;

M. le Président communique les dates suivantes:

- Samedi 6 décembre 2014, 1er rendez-vous de l'Ouest : Plan Directeur Intercommunal organisé par le SDOL. Vous avez dû recevoir une invitation ainsi que le programme par courriel, pour cette matinée d'échanges qui se déroulera de 9h à 13h sur la Place du Marché à Renens ;
- Jeudi 11 décembre 2014, réception des nouveaux citoyens de Saint-Sulpice, jeunes ayant atteint la majorité durant l'année 2014 ;
- Vendredi 19 décembre 2014, Crèche et Marché de Noël à la Place du Village ;
- Jeudi 15 janvier 2015, visite des locaux de PolOuest. Visite dédiée et organisée pour les autorités de Saint-Sulpice et à laquelle vous pouvez encore vous inscrire jusqu'au 5 janvier 2015 ;
- Mercredi 11 février 2015, prochaine séance du conseil, laquelle aura lieu dans cette salle à 20h30. Elle n'avait pas été prévue auparavant et a été agendée dernièrement en vue de la quantité de matière que nous aurons à traiter. La séance du 11 mars est maintenue.

Communications de la Municipalité :
M. le Syndic : j'ai le plaisir de vous informer des changements qui vont intervenir dans le domaine des ressources humaines :

- M. David Miguel Condé va débuter son activité en tant qu'adjoint technique. Il est au bénéfice d'un brevet fédéral de géomaticien et s'occupera de la police des constructions à partir du 5 janvier 2015.
- La DGEO a engagé une nouvelle collaboratrice en la personne de Mme Diane Bertschy à la bibliothèque scolaire et communale.
- A l'UAPE, une jeune éducatrice, Mme Chloé Laborde, remplace Mme Yolande Grognuz qui sera bientôt en congé maternité.
- M. Philippe Golaz, sacristain remplaçant, a donné son congé, car il part en stage à l'étranger. Nous sommes à la recherche d'une personne capable de seconder M. Stauffer.

Concernant le règlement du Conseil communal, le groupe de travail a terminé l'étude du nouveau règlement. Le Service des communes et du logement, se fondant sur les dispositions de la LEDP, rappelle qu'il doit être approuvé avant le 30 juin 2015.
Prochaines élections communales en 2016 : Notre commune riche de plus de 3700 habitants va passer à un conseil communal élu au système proportionnel. Ce nouveau règlement doit

fixer notamment le nombre de conseillers communaux et le nombre de conseillers municipaux. Ainsi, un préavis sera déposé auprès de votre Conseil tout prochainement. Toutefois, avant de vous le présenter, le règlement doit d'abord être soumis au service cantonal compétent, en l'occurrence le SCL, pour examen préalable et approbation de principe.
Pour mémoire, les règlements imposés par la législation cantonale, de même que les règlements ou dispositions de règlements qui confèrent des droits ou obligations aux autorités ou aux particuliers les uns à l'égard des autres, n'ont force de loi qu'après avoir été approuvés par le Chef du département concerné. La décision d'approbation est publiée dans la Feuille des avis officiels.
Pour la quatrième année consécutive, la Commune de Saint-Sulpice s'est associée à l'UNIL et à l'EPFL pour récompenser les travaux d'étudiants ayant trait au développement durable au travers du Prix Durabilis. Parmi les 23 travaux soumis, le jury a choisi d'en récompenser 3 dont celui de M. Nicolas Pierret, qui a été sélectionné pour recevoir le prix de la commune de Saint-Sulpice. Dans son travail de master en architecture, le lauréat s'est appliqué à nous démontrer les conséquences spatiales d'une nouvelle conscience alimentaire. Son travail de recherche porte sur la relation entre l'alimentation et l'espace urbain, il explore la situation de l'agriculture urbaine aujourd'hui. A la lecture de cet excellent travail, je ne peux que me remémorer un certain « Plan Wahlen », la ville de Lausanne et la colline de Montriond en particulier était déjà des acteurs involontaires du développement durable. La Municipalité de la Commune de Saint-Sulpice félicite M. Nicolas Pierret pour la qualité de son mémoire et se réjouit d'avoir pu lui attribuer le prix qu'elle décerne chaque année dans le cadre du « Concours Durabilis ».
En date du 1er décembre, la Municipalité a été informée du départ d'un contribuable en novembre 2014, ce qui a des répercussions sur les recettes d'impôts versées à la commune. Le 2 décembre, nous avons informé le service des communes afin de connaître les incidences de ce départ. A ce jour, nous pouvons vous dire que les recettes fiscales seront affectées, mais que les dépenses liées à la péréquation le seront également. Toutefois, ces répercussions ne sont pas connues à ce jour et cela devra être apprécié selon les procédures en vigueur, s'agissant d'acomptes puis de décomptes péréquatifs. Cela ne nécessite pas un amendement au budget présenté ce soir, mais une information par souci de transparence.
Qui ne connaît pas le tilleul du Parc des Pierrettes ? En effet, cet arbre majestueux ombrage les nombreux pique-niqueurs durant la belle saison. Comme tout ce qui est vivant et qui se trouve dans la nature, l'arbre est sujet à des maladies et des agressions naturelles. La Municipalité soucieuse de ses domaines suit avec beaucoup d'attention l'évolution des arbres majeurs de la commune. Force est de constater que tous n'ont pas la même résistance à la vie. Je prends pour exemple les catalpas que nous avons dû abattre au Parc du Pélican, ces arbres, qui semblaient en parfaite santé, étaient en réalité dangereux tant leurs centres étaient creux. Le risque de tomber par rupture nous a obligés à prendre des décisions certes difficiles, mais nécessaires. Nous nous trouvons malheureusement dans un cas similaire avec le tilleul. La Municipalité observe cet arbre depuis longtemps et se rend compte que d'année en année, son inclinaison devient critique. Nous avons mandaté une entreprise spécialisée afin de procéder à une expertise complète de l'état de santé de ce tilleul et le résultat est le suivant : « Arbre avec de multiples points de faiblesse mécanique. Les nombreuses écorces incluses des charpentières présentent un risque de rupture. Les charges sont fortes sur l'assise racinaire au vu de la gite prononcée côté lac. Sécurisation nécessaire ». Au vu de ce rapport, la Municipalité se doit de vous prévenir que cet arbre arrive en fin de vie et qu'il faut se préparer à voir partir cette belle silhouette. Le Parc des Pierrettes ne restera pas sans un arbre majeur puisqu'un tilleul de remplacement a déjà été planté juste à côté. Il pourra donc s'épanouir à l'ombre de son aïeul.

M.Jaton :

Ma 1ère communication concerne le planning des travaux du chantier du collège des Pâquis. Vous avez certainement remarqué que la construction avance bien, compte tenu des conditions climatiques relativement favorables. Nous avons reçu confirmation écrite de Losinger sur les dates de remise des locaux.
Pour le bâtiment des classes primaires situé à l'ouest ainsi que pour les 4 classes enfantines situées dans le bâtiment de la salle de gymnastique, la semaine prévue pour la réception des locaux et des installations a été fixée du lundi 22 au vendredi 26 juin 2015. Donc la remise officielle est fixée au vendredi soir le 26 juin 2015.

Pour le bâtiment de la salle de gymnastique double et des vestiaires, la réception aura lieu du lundi 20 au vendredi 24 juillet 2015 et la remise du bâtiment a été fixée au vendredi soir 24 juillet 2015.
La rentrée scolaire étant fixée au lundi 24 août 2015, il sera donc possible d'opérer au déménagement des classes sans aucun problème. Reste réservée la date de réception de l'installation des panneaux solaires photovoltaïques qui n'a pas encore été fixée avec SIREN, responsable de l'installation.
Ma 2ème communication concerne la lettre type adressée à Swisscom au sujet de la mauvaise réception des téléphones portables sur notre commune. La lettre figure sur notre site Internet sur la page « Présentation de la commune » à droite de l'écran. Depuis le dernier conseil, nous avons eu la surprise de constater que Swisscom nous a demandé un rendez-vous, qui aura lieu le vendredi 12 décembre. Ceci ne devrait pas empêcher les citoyens mécontents d'envoyer quand même le courrier type ; nous comptons sur eux pour transmettre l'information dans le village.
Mme Merminod : Monsieur Omar Porras a été nommé directeur du théâtre Kleber-Méleau en juin 2014. Les municipalités de l'ouest lausannois l'ont rencontré au mois de novembre. Monsieur Porras est né en Colombie en 1963. Il habite en Suisse depuis plus de 20 ans. Il a fondé un théâtre à Genève. Il souhaite continuer l'œuvre de Philippe Mentha. Il veut un théâtre proche des gens. Avant d'être nommé, il s'est promené dans l'ouest lausannois pour rencontrer les gens. Ce sont des passants qui l'ont reconnu au marché de Renens. Il souhaite se rendre dans les différentes communes du district. Kléber-Méleau est un lieu culturel rassembleur de l'ouest. Les habitants de l'ouest vont à Lausanne, dans leur commune et à Kléber-Méleau. Monsieur Porras souhaite raffermir ces liens.
Mon autre communication, c'est un chaleureux merci et des félicitations à la SDD pour l'organisation du concert Gaétan. Ce fut un immense succès, le foyer était plein et cela aussi fait rayonner notre commune dans le district. En fait, il y a Lausanne, Kléber-Méleau et St-Sulpice où les habitants de l'ouest se rendent.

4. Préavis municipal no 08/14 «Achat de parts sociales dans la Société coopérative d'habitation de l'Ouest – SCHO – Les Balcons du Léman »

M. Dijamatovic a présidé la commission et M. le Syndic Alain Clerc représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à M. del Boca, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 08/2014;
- vu le rapport de la commission de gestion chargée de son étude et ouï les conclusions de la dite commission;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide à l'unanimité

- d'approuver le préavis municipal relatif à la souscription de 200 (deux cents) parts sociales de CHF 500.- (cinq cents) de la société coopérative de l'Ouest SCHO – Les Balcons du Léman ;

- d'accorder un crédit de CHF 100'000.- (cent mille) pour le financement de cette opération ;

- de financer l'acquisition de ces parts par la trésorerie courante.

5. Préavis municipal no 11/14 « Demande d'un crédit de CHF 105'000.- pour la réfection de la place de jeux du Débarcadère ».

Mme Berner a présidé la commission et M. le Syndic Alain Clerc représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à M. Matthey, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 11/2014;
- vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions de la dite commission;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide par 40 voix pour et 3 abstentions

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 105'000.- pour la réfection de la place de jeux du Débarcadère ;

- de financer ces travaux par la trésorerie courante.

6. Préavis municipal no 12/14 « Demande d'un crédit de CHF 189'000.- pour le changement de logiciels, acquisition et virtualisation des serveurs informatiques ».

Mme Burrus a présidé la commission et M. Meyer, Municipal, représentait la Municipalité accompagné de Mme Pittolaz, boursière communale. M. Zurcher, boursier adjoint, et M. Mayerat Lionel, adjoint au Chef de service du Service informatique de la ville de Prilly. M. le Président donne la parole à Clerc Laurent Berner, rapporteur, pour la lecture du rapport.

La Municipalité a un complément à apporter.
M. Meyer : nous avons été pris par le temps, car la commission n'a pu se réunir que mardi passé. Nous aurions pu représenter ce préavis lors de la prochaine séance, mais nous sommes pressés. Nous avons eu quelques indications de la part d'OFISA, mais il reste encore un certain nombre d'interrogations et la Municipalité est favorable à l'amendement proposé.

M. le Président ouvre la discussion.
M. Panzera : je remercie la commission pour ce rapport très précis et je vais appuyer l'amendement requis ; je demande à la Municipalité de se poser la question concernant les 19 jours de formation requis.
M. Spaccapietra : ce rapport met en évidence quelques lacunes dans l'offre d'OFISA et l'identification des besoins de la part de la commune. Si les besoins de la commune ne sont pas clairs, je ne vois comment avancer.
M. Meyer : les besoins sont pratiquement les mêmes que maintenant. Nous avons reçu une lettre qui précise qu'en 2018 ces programmes ne seraient plus maintenus, et les sociétés concernées ont identifié la meilleure solution et c'était celle d'OFISA.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et propose de passer au vote.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 12/2014;
- lu le rapport de la commission chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide par 42 voix moins 1 abstention

- D'amender le préavis municipal no 12/14 tel que proposé par la commission ;

Et décide par 38 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions

- D'accorder un crédit de CHF 95'000.- TTC pour l'acquisition, la virtualisation de serveurs informatiques et du transfert des services actuels sur la nouvelle infrastructure ;

- De financer cet investissement par la trésorerie courante ;

- D'amortir cette dépense par le prélèvement sur la provision pour « véhicules, machines, mobilier, informatique » dont le solde se montait au 31 décembre 2013, à CHF 447'732.60.

7. Préavis municipal no 13/14 « Demande d'un crédit de CHF 2'700'000.- pour la rénovation du bâtiment des Crêtes, rue du Centre 60 ».

M. Gygax a présidé la commission et M. Jean-Pierre Jaton, Municipal, représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à M. Glauser, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter, mais des précisions seront apportées au cours de la discussion.

M. le Président ouvre la discussion.
M. Gygax : à la page 2, il s'est glissé une petite « coquille » à savoir le bancomat prévu au rez-de-chaussée sera placé sur le côté ouest et non est.
M. Panzera : par rapport au préavis initial et aux plans présentés, il y a des modifications qui vont certainement être détaillées par M. Jaton.
M. del Boca : lorsqu'en octobre on nous informait que le changement d'affectation était à « bout touchant », s'agit -il d' 1 mois, 1 année, et cela a-t-il évolué depuis le 13 octobre ?
M. Jaton : il s'agit d'une longue procédure et la fin de l'enquête pour le changement d'affectation aura lieu le 15 décembre. A ce jour, nous n'avons pas d'opposition, mais une remarque positive. Ensuite, ce règlement sera d'abord soumis à notre conseil pour approbation et ira au SDT pour approbation finale. Aujourd'hui, on ne vous demande pas une autorisation de dépenser, mais un crédit.
Mme Probst : j'aimerais que l'on réfléchisse à l'arborisation sur le devant de la maison des Crêtes. Sur le cliché de tout à l'heure, j'apprécie le petit jardin, mais c'est dommage d'avoir des bandes herbeuses avec des pavés.
M. Jaton : on crée autour de ce bâtiment une place utilisable par rapport au jardin privatif existant. Cela reste un élément orné de bandes vertes sur lequel on pourra cheminer, se rencontrer, avoir des bancs, organiser des manifestations de taille réduite.
M. Gygax : nous nous sommes posé la question au niveau de la commission et cette forme d'arborisation n'est pas forcément définitive. Il faut regarder l'élévation du bâtiment et l'apport des arbres, ce qui permettra de modifier un peu cette « pointe de crayon » qui sera les nouvelles Crêtes.
Mme Diserens : je me rends compte qu'il y aura des points de passage, mais ne pourrions pas faire des lignes moins droites ?
M. Jaton : le mur mitoyen de la propriété Foretay pourrait être végétalisé étant donné qu' Il sera refait. La vue présentée est une vue d'architecte donc pas visible en réel.

M. Lehmann : Ayant en mains ce préavis plus que prometteur décrivant vos plans pour la rénovation du Bâtiment des Crêtes, un des témoins singuliers encore existants de l'époque du tournant du 19e au 20e siècle, je ne peux que vous féliciter : en effet, à part l'harmonisation de la technologie moderne avec notre paysage lacustre incomparable, la protection et la sauvegarde du patrimoine en bâtiments sont inscrites dans les consignes du prix Wakker discerné en 2011 à nos autorités !
La silhouette très remarquable du bâtiment sera donc fidèlement retenue, ce qui soulignera la verticale vers le lac (nord-sud) et le caractère particulier du bourg de St-Sulpice. En ce qui concerne l'un ou l'autre détail concernant la finition de la rénovation, je mentionnerais la pose à l'extérieure d'un ascenseur sur la face arrière telle que projetée par une étude précédente : une option qui permettrait un surplus de place avec, peut-être, encore moins de restructuration des parois à l'intérieur du bâtiment. Un tel élément pourrait en outre être essentiel en tant que structure de stabilisation (transparente si vitrée et posée dans une conduite autant transparente que robuste par un cadre métallique) – en substitution de l'annexe existante, mais relativement massive du bâtiment. Plus facilement, par rapport au plans présentés, il me semblerait qu'il serait possible, sans compromettre la forme et l'étanchéité de l'œuvre magistrale de la toiture, d'élargir les deux fenêtres Velux aux surcombles, et d'assurer que les deux chambres au dernier étage profiteraient autant de la lumière naturelle, permettant ainsi un usage en tant que lieu de travail soit en atelier.
Concernant l'affectation du bâtiment, il serait prévu en tant qu'espace supplémentaire pour l'administration communale, notamment pour le contrôle des habitants : ce dernier ayant été installé récemment d'une manière moderne et bien fonctionnelle au bâtiment du 14 Avril en 2006, il me paraît probable que la croissance de notre Commune atteindra ses quelques limites, (sans présumer de la fusion avec d'autres communes avoisinantes ou la construction des structures « gratte-ciels » ou des zones super-densifiées pour accommoder une expansion extrapolée de la population de notre commune) – donc le contrôle des habitants et l'administration en général pourrait bien être reconduite en toute fonctionnalité dans le cadre existant. Néanmoins, ne voulant pas restreindre la marge de manœuvre quant à un fonctionnement optimal de l'administration communale en relation avec les objectifs multiples de la Commune, je vois toujours beaucoup de motivation pour une affectation publique de ce bâtiment. J'entends aussi que l'espace habitable dans les deux derniers étages serait destiné aux employés de la Commune ; évidemment, cet espace est plus qu'enviable, et j'y verrai un grand privilège d'y travailler au service de la Commune la plus merveilleuse de l'arc lémanique !
Me référant au préavis 09/14 en suspens concernant l'adoption d'un Règlement communal relatif à l'octroi de subventions pour les études musicales, suite à l'adoption de la Loi sur les écoles de musiques (LEM) en 2012, je retiens que parmi les huit Communes de l'Ouest-lausannois, au moins cinq (Crissier, Bussigny, Renens, Villars-St-Croix, Prilly) disposent d'une école de musique. Est-ce que vous n'auriez pas voulu considérer la mise en œuvre d'une affectation de la Maison des Crêtes en école de musique – dans le vrai sens de cette opération « conservatoire » ?
M. Jaton : concernant l'ascenseur extérieur, il faisait partie du 1er projet Humbert, mais nous n'avons pas repris cette option, parce que cela provoquerait l'agrandissement du bâtiment, ce qui n'était pas possible dans l'ancien PEP Village. Au sujet des velux, une discussion a eu lieu en commission et l'information a été transmise à l'architecte. Peut-être que vous n'avez pas remarqué que les 2 chambres en surcombles possèdent des velux. Au sujet de la transformation de l'une de ces 2 chambres en salles de bains, nous préférons pour l'instant mettre à disposition un appartement en duplex, avec 3 chambres à coucher, salon et salle à manger et 2 salles de bains, qu'un seul avec 2 chambres et 3 salles de bain. Ce projet sera mis à l'enquête et chacun pourra s'exprimer. Nous avons des nouveaux services qui vont être mis en place au mois de septembre et qui devront être situés près du Greffe. Le contrôle des habitants se déplacera aussi à le rue du Centre 60 ou il y aura un guichet unique. Sur l'affectation pour une Ecole de Musique, je n'ai pas beaucoup d'informations, mais je crois qu'il existe plusieurs écoles pas très loin.
M. Jaton : je souhaiterais vous présenter des éléments nouveaux. A la 2ème page du rapport, le bancomat, pour lequel deux banques intéressées, à savoir l'UBS et la BCV, (la Raiffeisen et le Crédit Suisse ayant refusé). A cette même page, la commission avait recommandé de répartir la surface des 2 chambres à coucher, ce qui a été fait. Il est indiqué que le mur nord pourrait être décoré en « trompe l'œil ». Le toit de l'annexe est plus bas que l'ancien afin de

dégager la taille des fenêtres existantes. Il y aura aussi 2 tableaux électriques extérieurs pour des manifestations sur la place sud. 2 places de parc seront conservées pour les appartements et la solution pour les employés est à l'étude.
M. Walpen : il est mentionné 4 places.
M. Jaton : au vu de la proximité des places en zone bleu, il y aura toujours une place libre.
M. Matthey : lors de la séance de commission, nous avons discuté de la rampe pour les handicapés.
M. Jaton : effectivement, elle est dessinée un peu courte sur le 1er plan, mais elle mesure environ 10 m et a une élévation de 6 %. Par ailleurs, il manquait un local vélo, mais il existe.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 13/2014;
- vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions de la dite commission;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide par voix 37 pour, 3 voix contre et 3 abstentions

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'700'000.- pour la rénovation du bâtiment des Crêtes, rue du Centre 60 ;

- de financer ces travaux par la trésorerie courante ;

- d'admettre que cette dépense soit amortie en 30 ans, dès 2016, par tranche annuelle de CHF 90'000.-, le solde la dernière année.

8. Dépôt du préavis municipal no 14/2014 « Budget 2015 »

M. Dijamatovic a présidé la commission en présence de M. Clerc Alain, syndic, Mme Merminod et MM. Meyer, Jaton, Allemann qui représentaient la Municipalité, accompagnés de Mme Pittolaz, boursière, et M. Zurcher, boursier adjoint. M. le Président donne la parole à M. Dubuis, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

M. le Président ouvre la discussion.
M. Dijamatovic : je souhaiterais donner quelques explications concernant la proposition d'un véhicule électrique à la place d'un véhicule à moteur classique. Nous avons jugé opportun de prendre cette option, partant du principe que ce véhicule va circuler uniquement à l'intérieur de la commune, pour s'orienter vers une mobilité propre et non bruyante en y ajoutant aussi les bornes de recharge qui pourraient inciter aussi d'autres habitants de la commune.
1. Administration Générale pages 3 à 9 :
M. Wessner : à la page 7, concernant la participation au journal Le Serpeliou, cela fait plusieurs années que nous budgétons CHF 14'000.- ; ne pourrions-nous pas faire un geste supplémentaire ?
Mme Merminod : la question a été posée, mais le journal ne nous demande pas plus d'argent.
M. Gygax : concernant le poste 160 concernant l'affectation de l'excédent de la taxe de séjour, nous mettons systématiquement une attribution au fond de réserve. Or, les recettes provenant de taxes ne devraient pas alimenter des fonds. Je vois avec plaisir qu'il y a une contribution supplémentaire concernant la promotion du tourisme, et je pense que la société de développement, qui a un rôle très important, soit dotée d'un montant nettement supérieur.
Mme Gillot : à la page 5, achat de matériel, je constate que l'on passe de CHF 15'000.- à CHF 25'000.- pour achats de tableaux électriques pour manifestations. Il me semble que cela avait été rejeté ?

M. le Syndic : suite à différents avatars, lors de l'organisation de certaines manifestations, l'idée serait que la commune s'équipe d'armoires électriques mobiles.
M. Wessner : sur l'analyse des dicastères par rapport au rapport, en page 3, compte 110.30.11.01, la commission dit « la légère hausse entre le budget 2014 et le budget 2015 a toutes sortes de raisons, AVS, 2ème pilier etc. ». Sur la page 3, nous avons « traitement du personnel et en dessous cotisations AVS » J'aimerais comprendre ? Y-a-t 'il une différence ?
M. le Syndic : je vous répondrai.

2. Finances pages 11 à 15 :
Pas d'intervention.

3. Domaines et Bâtiments pages 17 à 25 :
M. Gygax : il me semble avoir entendu, lors d'une discussion concernant les comptes, qu'une étude concernant l'isolation des bâtiments était en cours. Rien n'apparait dans ce budget. Qu'en est-il ?
M. Dijamatovic : nous avons engagé un spécialiste pour faire une étude, mais elle n'a pas encore été faite.
M. Jaton : nous avons fait des études pour le Bochet 1, le Centre 138 de la voirie et nous avons des résultats qui ne sont pas très bons. Nous avons pris l'option de laisser en priorité les dépenses de l'école et, vu les montants importants, ils seront traités de cas en cas.
M. Gygax : donc rien ne sera fait en 2015.

4. Travaux pages 27 à 35 :
M. Wessner : à la page 35, fonds de réserve épuration, je vois à la page 5 du rapport que le solde de ce fonds atteint, à fin 2013, CHF 7'111'000.- et, plus loin, nous avons dans les souhaits de la commission qu'il faudrait le diminuer. Je pense qu'il faudrait se préparer à la construction de la nouvelle STEP et, le jour où nous aurons besoin d'argent, ces 7 millions ne seront pas suffisants.
M. Dijamatovic : ce point a été relevé avec la Municipalité et une proposition sera faite le moment venu.
M. Allemann : le financement de la STEP passera principalement par une augmentation du prix du m3 et pas par une contribution directe. Plusieurs taxes sont prévues.
M. Walpen : page 28, poste 430.39.00, on nous renvoie sur un compte qui n'existe pas ; il s'agit probablement d'une erreur car il existe un compte 3507.49.00 en page 22 ?
M. le Syndic : je vous répondrai plus tard.
M. Pache : concernant le compte 440.31.45.011, en quoi les bornes escamotables du Laviau sont-elles défectueuses car elles ne sont pas très vieilles ?
M. le Syndic : ces bornes ont déjà abimé 3 voitures, car elles se relèvent inopinément ; un camion avait touché une de ces bornes et, selon l'expertise, le logement du cylindre reste bloqué. Si nous avons prévu les 2 bornes c'est pour avoir une sécurité.

5. Instruction publique et cultes pages 37 à 45:
Pas de commentaire.

6. Police pages 47 à 49 :
Pas de commentaire.

7. Sécurité sociale pages 51 à 55 :
Pas de commentaire.

8. Résumé du budget page 57 :
Pas de commentaire.
M. le Président propose de passer au vote pour l'amendement et ensuite le préavis.
M. Clerc Laurent : allez-vous ouvrir la discussion sur le contenu de l'amendement ?

M. le Président ouvre la discussion sur le contenu de l'amendement.

M. Clerc Laurent : j'ai pris connaissance de cet amendement par la commission de gestion et suis parfaitement acquis à l'idée du développement durable. Par contre, pour cette somme, je

pense que l'on pourrait l'utiliser d'une autre manière en investissant dans des moyens alternatifs pour la production d'énergie tels que des panneaux solaires et un coût de CHF 35'000,- qui correspond à peu près à 3 fois le prix d'une voiture, ne se justifie pas, étant donné que cela ira dans la marge des grands constructeurs. Alternativement, je proposerais de faire un don à l'EPFL.
M. Panzera : je suis très content de cette intervention, surtout que je vous invite sérieusement à réfléchir sur le bilan écologique. Contrairement à ce que l'on croit aujourd'hui, une voiture électrique n'est de loin pas écologique car, pour la fabriquer il y a env. 70% d'énergie fossile et l'élimination des batteries pose problème et coûte cher.
M. Dijamatovic : ce que dit M. Panzera est vrai, mais en Suisse, il ne s'agit pas d'énergie à base de charbon mais une grande partie est hydraulique. L'électricité de notre commune vient de la ville de Lausanne et cette dernière à une énergie à 95% hydraulique. Donc, ce véhicule serait alimenté par une énergie quasiment propre. Concernant l'élimination des batteries, cela est effectivement un problème, de même que pour les téléphones portables. Je maintiens cette option.
Mme Fankhauser : ce véhicule circulera dans un périmètre restreint, mais sa taille de ne sera pas petite étant donné qu'il faut remplacer une camionnette assez grande.
M. le Syndic : il s'agit de la voiture du concierge et non d'une camionnette de la voirie. Il s'agit d'un véhicule qui ne ferait que de petites courses à l'intérieur de la commune.
Mme Fankhauser : nous voulions lancer un signal fort au sein de la commune.
M. Pache : qu'il faille donner un signe dans la mobilité durable, je ne suis pas contre, mais ce qui m'étonne, c'est qu'on le fasse par le biais du budget ! Je propose que la commission charge, par une motion, la Municipalité de déposer un préavis.
M. le Syndic : le véhicule actuellement utilisé est hors d'usage et il n'a pas passé l'expertise. Nous avons obtenu un report jusqu'au 12 janvier. Nous n'avons plus de véhicule à partir du début 2015.
M. Panzera : laissons la liberté d'exécution à la Municipalité, mais je suis absolument d'accord avec M. Pache.
M. Jaton : je m'exprime en tant que représentant de la Municipalité et l'interface du groupe développement durable. Je pense que ce groupe devrait un peu se manifester, puisque l'on vient de vous présenter un budget de 22 millions qui passe sans problème et l'on bute sur CHF 35'000.- qui remettrait en cause les finances communales !!!!
M. Dijamatovic : j'aimerais encore donner un argument concernant la poste qui circule avec des véhicules électriques. Ceux qui s'en servent sont très satisfaits et l'avantage est que vous êtes souvent en arrêt-départ ; avec un véhicule électrique cela ne pose pas de problème et procure au certain confort pour le chauffeur.
M. Pache : le représentant du groupe du développement durable nous dit que l'on serait ridicule de chipoter pour CHF 35'000.-, mais je constate que la Municipalité n'y avait pas pensé, parce que ce n'est pas dans le budget !!
M. le Syndic : je suis en charge de la voirie et il est vrai qu'au vu de l'état du véhicule de notre concierge, et ne voulant pas grever les finances communales en achetant des véhicules hors de prix, j'avais prévu un budget minimum.
M. Dubuis : nous pouvons aussi choisir de reporter la décision, car ce serait une bonne occasion de donner un signe au développement durable de participer à une expérience. Ce serait dommage de la refuser.
M. Clerc Laurent : je suis d'accord que l'on dépense CHF 35'000.- additionnel, mais plutôt pour étudier un plan global.
M. Dijamatovic : pour les véhicules électriques, les batteries peuvent être louées et, de ce fait, nous n'avons jamais envisagé une durée de vie de 5 ans pour ce véhicule.
M. Jaton : on peut quand même acheter un véhicule et faire des études pour des panneaux solaires sur les bâtiments communaux ! Je vous rappelle que, pour l'école, ces panneaux ne nous coûtent rien ; ils sont gérés par une société indépendante et l'on pourrait envisager la même chose pour tous les bâtiments communaux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote concernant cet amendement et ensuite concernant le préavis.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 14/2014 ;
- Vu le rapport de la commission de gestion et des finances chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide par 16 voix pour, 21 voix contre et 5 abstentions

- De refuser d'amender le budget communal 2015 tel que proposé par la commission de gestion et des finances;

Décide à l'unanimité

- D'adopter conjointement le budget communal 2015 tel que présenté par la Municipalité, les budgets des Ententes intercommunales « Chalet les Alouettes à Morgins » et « Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge » et le budget du service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chambronne ».

9. Communication des délégués aux conseils intercommunaux.

M. le Président ouvre la discussion et précise l'importance de ces délégués qui sont le lien entre les conseils intercommunaux et notre conseil.
Conseil de la Planta : Mme Willi : le conseil d'établissement s'est déroulé jeudi, le 27 novembre 2014, et nous avons parlé des différents projets en cours.
PolOuest : M. Panzera : nous avons été convoqués le 19 novembre 2014 pour accepter une augmentation du coût des charges dans les comptes de 2014, principalement sur des postes de travail temporaire. Ces comptes ont été approuvés par le dit conseil. La sécurité sur les chemins de l'école a été abordée. Mme Golaz a parlé du chemin de Pedibus qui longe la zone 30 km/h et qui semble plus calme.
Groupe de travail développement durable : M. Dijamatovic : au sujet des derniers travaux de notre commission, le 19 novembre 2014, nous avons reçu M. Mandiat qui s'occupe de l'énergie pour la commune de Bussigny et qui nous a présenté le concept mis en place. L'objectif à atteindre et le label cité pour l'énergie, et la création d'un fond pour financer différentes actions énergétiques ; vous pouvez consulter le site de cette commune. Ils ont réussi à faire voter par leur conseil une taxe. De plus, je vous recommande l'article de Mme Probst dans le Serpeliou.
La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

10. Propositions individuelles et divers.

M. le Président ouvre la discussion.
Mme Gillot : après le magnifique concert Gaetan, la Société de développement a le grand plaisir de vous annoncer un autre concert tout à fait exceptionnel ce dimanche 7 décembre 2014, à l'Eglise de Saint-Sulpice ; il s'agit d'un concert carte blanche pour musiciens de Saint-Sulpice dont deux d'entre eux font partie de notre conseil, Mme Borel et M. Lehmann.
M. Walpen : 1), quitte à passer pour un chasseur de pollution nocturne, j'aimerais signaler que, suite aux travaux du chantier ex-Ausoni, un panneau lumineux indicateur, placé sur le bâtiment de derrière, reste allumé toute la nuit. 2), concernant les piliers placés à l'entrée du village, je trouve la taille de ces derniers démesurée. 3), je vous invite à venir le 14 décembre 2014 au culte à Bussigny, car nous allons chanter.
M. Allemann : ces piliers seront aussi destinés à mettre des banderoles pour les Sociétés locales et nous devons respecter les normes imposées par le service électrique de la ville de Lausanne. Quant à leur taille, je suis aussi d'accord avec vous.
M. Jaton : concernant le totem du Col des Cygnes, il est inutile qu'il reste allumé et l'on devrait suggérer de mettre une minuterie. Par contre, il a été dûment approuvé par les services cantonaux.

M. Weber : au sujet de l'assemblée constitutive pour un parti d'entente à Saint-Sulpice, le 5 novembre a eu lieu notre assemblée et le premier parti est né, à savoir « Saint-Sulpice Ensemble ».
Mme Fankhauser : j'ai rencontré il y a 2 semaines l'administrateur des bâtiments « En Champagny » qui nous remercie pour les belles bordures. J'ai quelques remarques à vous soumettre : 1) pourrait-on imaginer un passage piéton avant ou après le bus, car les sorties sont dangereuses ? 2) En sortant de la rampe du garage, la visibilité est très réduite ; ne pourrions-nous pas mettre un miroir ? La prolongation de la zone 30 serait aussi bienvenue.
M. Allemann : ce nouveau tronçon a été validé par PolOuest au niveau de la sécurité. Un trottoir côté tennis est prévu mais, par contre, il n'est pas possible de déplacer le passage piéton.
M. Meyer : les miroirs sont maintenant interdits. Ceux qui sont cassés ne seront pas remplacés.
M. Allemann : dans la liste des abréviations que vous avez reçue avec le budget, il faudrait changer la Crenol en CMEOL. M. le Directeur des écoles est un peu exaspéré par le comportement de certains enfants dans les transports scolaires de 5ème et 6ème. Le chauffeur du bus a été contraint de s'arrêter. Une lettre sera envoyée par la Municipalité aux parents de ces enfants et si cela ne suffit pas, ils seront exclus pendant 15 jours des transports scolaires.
M. Gygax : vous êtes tous les bienvenus le 19 décembre pour le Noël Villageois.
M. Meyer : pour répondre à Mme Kaeser-Moser au sujet des Roms qu'elle a croisés, PolOuest a fait son enquête et effectivement plusieurs personnes avaient investi une maison au début des Sauges ; ils ont pu les faire partir.
M. Panzera : au sujet des miroirs, il semble qu'il n'y ait pas d'interdiction formelle pour autant qu'ils ne mettent pas en danger la sécurité du trafic.
Mme Merminod : je vous rappelle la fenêtre de Noël de la Municipalité, le 18 décembre 2014.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président clôt à séance à 22h57.

Conseil communal

M. Benito Quintas M. Daniel Giroud

CONSEIL COMMUNAL OFFICIEL ST-SULPICE (Vaud)